RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-04) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Adjoint au Maire.

Présents : , M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absente : Mme LIBERT-ALBANEL .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9778H1-BF
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2021 ;

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire 2021 ;

Vu le compte de gestion 2021 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2021 avant le 30 juin 2022,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent d'exploitation de 34 071,47€

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 20 juin 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I : Approuve le compte administratif concernant le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2021, annexé à la présente délibération.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe des spectacles vivants soit 34 071,47 € est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-Imc1H9778H1-BF
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022